



## Proposition d'acquisition de la Maison d'Assistantes maternelles (MAM) de Tréauray

DEL19\_2023\_11\_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

**Pouvoirs** : De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique  
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas  
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam  
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

L'adjoite au maire informe l'assemblée :

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de Tréauray est occupée par trois assistantes maternelles disposant de 4 agréments chacune. Douze enfants y sont accueillis.

Le propriétaire, M. Marcel LE MANCQ, souhaite vendre son bien au terme du bail arrivant à échéance le 31 mars 2024.

Les assistantes maternelles n'étant pas en capacité d'acquérir le bien, elles se sont tournées vers la commune de Languidic pour lui demander de se porter acquéreur.

Face à l'insuffisance de l'offre de modes de garde sur le territoire languidicien, la commune s'est inquiétée du risque de disparition de ces douze places.

Une estimation auprès du service des Domaines a été effectuée. Le bien situé parcelle AB 34 d'une surface habitable de 115 m<sup>2</sup> a été estimé à 265 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Le propriétaire, désireux de pouvoir contribuer au maintien de l'activité des assistantes maternelles, serait disposé à céder le bien à la commune 200 000 € net vendeur.

Il conviendrait d'y ajouter 20 000 € de travaux de rénovation énergétique (changement du mode de chauffage notamment).

Les frais d'acte s'élèveront à environ 3 600 €.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil régional pourront être sollicités sur ce projet comme suit :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Acquisition	200 000 €	État (CAF) places	88 800 €	37 %
		État (CAF) travaux	10 000 €	4,16%
		<b>Région – BVEB (max 20%)</b>	48 000 €	20%
Réhabilitation énergétique	20 000 €	Région (autre fond)		
		<b>Autofinancement</b>	73 200 €	38,84%
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>220 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	220 000 €	

L'adjointe au maire propose à l'assemblée de se positionner sur l'acquisition de la MAM de Tréauray.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis des Domaines,

**Vu** l'avis de la commission Enfance – Jeunesse – Education du 13 novembre 2023,

- **DECIDE** de faire une offre d'achat à M. Marcel LE MANCQ de 200 000 € net vendeur pour la Maison d'Assistants Maternelles sise parcelle AB 34 à Tréauray si le reste à charge de la commune après subventions obtenues est de 38,84 % maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale choisie par le vendeur.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.



Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "LD" followed by a stylized flourish.

Laurent DUVAL